

COMMUNE DE CORCELLES LES ARTS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

CONVOCATION : 22/10/2019
Conseillers en exercice : 10

AFFICHAGE : 22/10/2019
Présents : 08

L'an Deux Mil Dix-Neuf, le 7 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Christian GHISLAIN, Maire,
Secrétaire de Séance : Mr FIHMAN André

Etaient présents : MRS GHISLAIN C. DUBREUIL J.F. FIHMAN A. CHOLET P. SEGUIN J.M.
BOUARD A. Melle REVIRON J. Mme ROUMIER A.

Absents excusés : MR. DUBUISSON T. MME BESSIERE S

1/BAIL LOCATION DE TERRES
RENOUVELLEMENT/J.DESCHAMPS et P. BONIN

Mr le Maire,
INFORME le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler les baux attribués à Mr Jacques DESCHAMPS et à Mr Paul BONIN arrivant à échéance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
ACCEPTE le renouvellement de ces deux baux et MANDATE son maire en exercice pour la signature de ceux-ci.

2/CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

- Le Conseil Municipal,
- DECIDE de DEMANDER le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
 - D'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
 - QUE CETTE indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr JOSSERAND Philippe, receveur municipal depuis le 1.4.2019.
 - MANDATE son maire en exercice pour la signature de toute pièce relative à cette affaire.

3/RENOUVELLEMENT CONTRAT MR DOMINIQUE MANSOT :

- Le Maire,
- RAPPELLE que le contrat CDD de Mr MANDOT Dominique arrive à échéance le 31 décembre 2019. Pour corcelles le poste est un 21/35 ème rémunéré au taux SMIC horaire. Le Conseil Municipal, après délibérations,
 - ACCEPTE le renouvellement de ce contrat pour la période du 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2020.

4/ ECHANGE DE PARCELLE ENTRE LA COMMUNE ET MR ET MME BONNAT :

- Le Conseil Municipal,
- ENTEND la proposition faite d'échange d'une partie de parcelle appartenant à Mr et Mme BONNAT avec une autre appartenant à la commune. La contenance étant exactement la

même soit 73 m2. Ceci permettant d'agrandir la zone de stationnement le long de la rue du Rantin. Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **ACCEPTE** cet échange, **MANDATE** Maître **ANDRE**, notaire à **BEAUNE** pour traiter cette affaire, **DIT** que les frais notariés seront à la charge de Mr et Mme **BONNAT**.

4/ QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal,

- **ENTEND** la lecture d'un courrier concernant la réalisation d'une fresque sur mur d'une propriété privé. Une demande ayant été faite par la commune aux services de Mme l'Architecte des Bâtiments de France (la fresque pouvant se voir de la route).
- **ENTEND** la demande de Mr Max **ROUGIER** pour le paiement d'heures complémentaires pour des travaux réalisés notamment à la maison du lac.
- **PREPARE** la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2019.
- **VA ETUDIER** le problème de sécurité au niveau de la rue des Serves (circulation routière avec vitesse excessive au droit du commerce) avec notamment soit la pose d'un ralentisseur, soit installation d'un passage piéton... la solution la plus optimale sera retenue.
- **TRAITE** les questions diverses.

